



- À la demande des chefs d'établissement qui alertent l'Inspection Académique : la demande est instruite par le coordinateur et validée par l'Inspecteur d'Académie.
- À l'initiative de l'Inspecteur d'Académie et sur proposition du coordinateur.
- Sous la responsabilité fonctionnelle du chef d'établissement.
- En étroite collaboration avec les référents police-gendarmerie.



- Une équipe pluridisciplinaire, composée de personnels expérimentés du ministère de l'Éducation Nationale et du ministère de l'Intérieur.
- Une équipe déployée sur l'ensemble de l'académie répartie en 5 secteurs :
  - Lille** : Centre, Est, Roubaix, Tourcoing.
  - Dunkerque** : Lille Ouest, Dunkerque.
  - Valenciennes** : Douai, Valenciennes, Sambre-Avesnois, Cambrai.
  - Bully les Mines** : districts d'Arras, de Lens, de Liévin, d'Hénin-Beaumont, de Béthune et de Bruay.
  - Etaples** : districts de St Pol/Ternoise, de Calais, de St Omer, de Boulogne/Mer et de Montreuil.
- Coordinateurs**
  - Donato Silvestri (Nord)**  
Inspection Académique du Nord  
1 rue Claude Bernard - 59000 Lille  
Tél. : 03.28.65.80.46
  - Sandrine Archambault (Pas de Calais)**  
Inspection Académique du Pas de Calais  
20 bd de la liberté - BP 90016  
62021 Arras Cedex  
Tél. : 03.21.23.82.11



L'Équipe

Mobile

de Sécurité académique  
pour les départements

du Nord

et du Pas de Calais



Prévenir

Accompagner

Sécuriser

## Prévenir

### Évaluer le climat scolaire

Rencontres avec l'ensemble de la communauté scolaire, enquêtes...

### Participer à l'analyse de difficultés signalées

Tensions, violences...

### Mener des actions de prévention

Impliquant l'ensemble de la communauté scolaire (élèves, équipes éducatives, service médico-social, parents...) et en collaboration avec les référents police-gendarmerie :

- violences verbales,
- violences physiques,
- violences liées aux Nouvelles TECHNOlogies (NTEC),
- humiliations, discriminations, harcèlement...

### Nouer des relations partenariales sur les territoires d'intervention.

## Accompagner

### Assurer aide, conseils, informations et formation

aux équipes de direction, pédagogiques et de vie scolaire sur les thèmes suivants :

- le respect de l'autorité,
- les sanctions, le règlement intérieur,
- l'élève dit « ingérable » mettant en difficulté les personnels.
- les violences physiques et verbales
- la gestion de crise,
- la procédure pénale et le droit pénal applicables en matière de violences scolaires...

Participer au plan académique de formation des chefs d'établissement sur la sécurisation des établissements scolaires.

### Accompagner les victimes

personnels et élèves dans un contexte de crise : conseils, accompagnement au dépôt de plainte.

## Sécuriser

### Écouter, conseiller et soutenir

l'ensemble de la communauté scolaire en situation de crise, de dangers imminents et en période de tensions.

### Suivre la mise en œuvre des préconisations des diagnostics de sécurité.

Apporter un appui à l'actualisation du diagnostic de sécurité.

### Aider à l'élaboration du plan de prévention de la violence dans le cadre du CESC.